

MP

L'an deux mille dix-huit, le trente mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Jean-Henri MIR, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Henri MIR – André MIR - Jacques ROCA- - Maryse POMÉ – Aline NARS - Hélène GUIOUNET Jean-Matthieu NOGUERO - Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE - Jacques CAZALA -

PROCURATIONS : René DARAN à André MIR

Pierre FORGUE à Jean-Henri MIR

Daniel GASPA à Jacques CAZALA

André BÉGUÉ à Maryse POMÉ

ÉTAIT ABSENT : Jean-Marie MIR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Matthieu NOGUERO

Le Conseil Municipal :

◆ **approuve** le procès-verbal de la réunion du 26 avril 2018.

Approuvé.

◆ **prend acte** de la présentation du rapport du 16 mars 2018 de la Chambre Régionale des Comptes par Monsieur le Maire.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **s'oppose** au transfert des compétences Eau et Assainissement aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2020 et **approuve** la démarche de sensibilisation des 40 communes de l'intercommunalité sur cette opposition.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **Point n°4 – Tarifs été complexe thermal : reporté à la prochaine séance.**

◆ **décide** de fixer à compter du 1^{er} janvier 2019, en ce qui concerne la **Taxe de Séjour**, à 5% du prix de l'annuité par personne pour les hébergements sans classement.

◆ **décide** d'autoriser Monsieur le Maire à :

↳ transférer les abonnements et consommations liées à l'éclairage public et notamment les consommations électriques au SDE 65 ;

↳ régler au SDE 65, sur la base des consommations réelles, la part effective de consommation d'électricité en éclairage public de sa collectivité et à inscrire cette somme préalablement au budget ;

↳ signer tout document en rapport avec ce projet, étant entendu que le transfert des abonnements et consommations sera effectif au 1^{er} janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité.

◆ dans le cadre du projet **de construction d'une Maison de Santé** dont le coût des travaux est estimé à 1 698 177,81 € H.T., **sollicite** des partenaires financeurs : UE - Etat – Région – Département et Communauté de Communes Aure Louron (Fds de concours 2017) la subvention la plus élevée possible.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **approuve**, dans le cadre du programme **d'électrification rurale (Syndical complémentaire 2017)**, le projet soumis par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées relatif à "***l'enfouissement du réseau basse tension à la rue de l'Oasis***" pour un montant total de 90 000 €, **s'engage** à garantir la somme de 45 000 €.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **approuve**, dans le cadre du programme **d'éclairage public 2017**, le projet soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées relatif à "*la mise en place de 8 candélabres rue de l'Oasis* » pour un montant total de 25 000 €, **s'engage** à garantir la somme de 20 833,33 €. *Adoptée à l'unanimité.*

◆ **approuve**, dans le cadre du programme **FRANCE TELECOM 2017**, le projet soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées relatif à "*la mise en souterrain du réseau de télécommunication dans la rue de l'Oasis en coordination avec les réseaux électriques*" pour un montant total de 13 000 €, **s'engage** à garantir la somme de 13 000 €. *Adoptée à l'unanimité.*

◆ **approuve** les délibérations prises par le Conseil de la Régie Municipale Sportive et Culturelle. Elles concernent :

- ↳ **les tarifs de la piscine municipale - Eté 2018 ;**
- ↳ **les tarifs de la bibliothèque - Année 2018 ;**
- ↳ **les tarifs du tennis municipal – Eté 2018.**

Adoptées à l'unanimité.

◆ **se prononce** contre le projet de fusion des deux trésoreries de Vielle-Aure et d'Arreau sur son territoire et demande leur maintien en l'état.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Les points suivants sont abordés :

- ↳ avancement projet chaufferie bois ;
- ↳ Communauté de Communes Aure-Louron : informations sur le budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures quarante-cinq minutes.

Le Conseil Municipal,

Le Maire,

Jean-Henri MIR